

# PROCES VERBAL du 13 avril 2023

## Convocation du 27/02/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers exprimés : 8

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu de ses réunions, sous la présidence de Monsieur COMET Jean Pierre, Maire.

Présents : MM COMET Jean Pierre, AMIEL Florian, CABAL Jacques, CUSSOU Jacques, ESPOUY Vincent, Mmes CASTEX Martine, ROGER Maïté et PALUDETTO Florence.

Absents excusés : GRISON Joëlle, LASSERRE Marc, VENTURIN Marc

## Ordre du jour :

-Approbation du procès-verbal du 03 mars 2023

-Questions diverses

## Approbation du procès-verbal du 03 mars 2023

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal établi le 03 mars 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET COMMUNAL- M14 - EXERCICE 2022
---

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1e) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2e) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3e) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Vote des taux TFPB, TFPNB et THRS 2023

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

Maintenir en 2023 comme suit les taux au niveau de ceux de 2022

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	29.23 %	29.23 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	52.94 %	52.94 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	5.47 %	5.47 %

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2023 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 29.23 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 52.94 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 5.47 %

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		309 115.29 €	44 786.48 €			264 328.81 €
Opérations de l'exercice	158 477.56 €	179 936.61 €	26 968.97 €	110 344.27 €	185 446.53 €	290 280.88 €
Totaux	158 477.56 €	489 051.90 €	71 755.45 €	110 344.27 €	185 446.53 €	554 609.69 €
<b>RESULTATS DEFINITIF</b>		<b>330 574.34 €</b>		<b>38 588.82 €</b>		<b>330 574.34 €</b>
Besoin de financement						
Excédent de financement						
Reste à réaliser				-350.00 €		
Besoin de financement						

Exédent de financement des RAR		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		
Considérant les excédents, décide d'affecter les nmes de	<b>38 588.82 €</b>	<i>au cpte 001 Excédent d'investissement</i>
	<b>330 574.34 €</b>	<i>au cpte 002 excédent de fonctionnement reporté</i>
		<i>au cpte 1068 - Besoin de financement</i>

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL M57

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

**ADOPTE** le budget primitif communal pour 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	472 811.34 €
Recettes	472 811.34 €

#### Section d'investissement

Dépenses	147 650.00 €
Recettes	147 650.00 €

### VENTE D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE A MME VERGNAULT ET M. FERRARI

M. le Maire donne lecture de la demande de Mme VERGNAULT Julie et M. FERRARI Nicolas concernant l'acquisition d'une partie de la voie communale : la Caoussade formant un triangle de 46 m2 situé devant leur habitation cadastrée A1332.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de vendre ce triangle de 46 m2 à l'euro symbolique.

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité décide :

**DE VENDRE** à l'euro symbolique la partie de la voie communale : LA CAOUSSADE formant un triangle de 46 m2 situé devant la parcelle A1332 appartenant à Mme VERGNAULT Julie et M. FERRARI Nicolas à condition de ne pas clôturer.

**DE CONFIER** la vente à Maitre LEBREUX Isabelle, Notaire à Bagnères de Luchon

**Les frais de notaire restent à la charge des acheteurs.**

**DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer toutes pièces à intervenir.

### RENOVATION DES COURS DE TENNIS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de reprendre les cours de tennis abimés par les saisons et les années.

Plusieurs entreprises ont répondu à notre demande :

Entreprise COMET pour les travaux des cours de tennis	9 745.00 € HT 11 694.00 € TTC
MOZEER SIGNAL pour le sol du tennis	14 717.00 € HT 17 660.40 € TTC
TOTAL HT	24 462.00 €
TOTAL TTC	29 354.90 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité par 9 voix pour :

**ACCEPTE** la rénovation des cours de tennis.

**SOLLICITE** M. le Président du Conseil Régional pour une subvention d'un montant de 9 784.80 € soit 40 % du montant du projet

**INSTALLATION DE JEUX EXTERIEUR POUR ENFANTS ET DEMANDE  
DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite que des jeux pour enfants soient installés à proximité de ces cours.

Plusieurs entreprises ont répondu à notre demande :

HSC -HARDY pour les jeux	12 377.21 € HT 14 852.65 € TTC
Entreprise COMET pour l'installation et l'aménagement de l'aire de jeux	7 850.00 € HT 9 420.00 € TTC
TOTAL HT	20 227.21 €
TOTAL TTC	24 272.65 €


Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité par 9 voix pour :

**ACCEPTE** l'installation de jeux extérieurs pour enfants.

**SOLLICITE** M. le Président du Conseil Régional pour une subvention d'un montant de 8 090.89 € soit 40 % du montant du projet

La séance est levée à 20h

Le Maire,  
COMET Jean Pierre



Le Secrétaire,  
Jacques CABAL

